

## « Congrès AFSP Strasbourg 2011 »

### N°8 – Section thématique : Représentations et labellisations de la « guerre » : pour une sociologie interprétativiste des systèmes de classification de la conflictualité internationale

GERMIYANOGLU Okan, Université Lille 2 – CERAPS,  
[okan.germiyanoglu@gmail.com](mailto:okan.germiyanoglu@gmail.com)

#### Dire et faire la guerre à des criminels : le processus français de légitimation et de délégitimation du conflit à travers la violence terroriste

Dire et faire la guerre à des criminels renvoie à la « violence terroriste »<sup>1</sup> vue par un Etat ou un groupe institutionnel qui représente cet Etat. La violence terroriste doit être en effet comprise comme « la pratique terroriste contemporaine »<sup>2</sup> bénéficiant des apports de la mondialisation. Perçue par les Etats comme une menace visible et réelle, depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, cette forme de violence justifie, de leur part, des politiques antiterroristes sur leurs territoires, et plus généralement, un développement international des politiques relevant de la « sécurité globale »<sup>3</sup>.

Mais dans une approche constructiviste, dire et faire la guerre à des criminels implique également de définir des identités, c'est-à-dire « qui nous sommes et qui sont les autres »<sup>4</sup>. Dans un processus de déni de reconnaissance de l'adversaire, dire que l'autre est un criminel relève ainsi de la violence symbolique, sous-entendant que l'image que l'on a de soi est meilleure et supérieure à celle de son adversaire.

L'analyse prend comme cas d'étude la lutte contre le terrorisme vue par les hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères français. D'un point de vue normatif, ces hauts fonctionnaires appliquent la politique étrangère de la France, définie par le président de la République. Ils accomplissent à ce titre les missions de la diplomatie dans la lutte antiterroriste (coopération, renseignement...). Or, il apparaît aussi une double problématique : tout d'abord, les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay mobilisent des discours qui se veulent rationnels à travers leur vision du terrorisme. Mais en réalité, ils mobilisent plutôt un système de croyances qui donne du sens à leur connaissance et les conforte dans les politiques antiterroristes menées par leur Etat. Ensuite, la lutte antiterroriste constitue un miroir pour la France : le déni de reconnaissance du terroriste devient inversement un outil instrumental de reconnaissance et « un besoin psychologique d'estime de soi »<sup>5</sup> pour l'Etat sur la scène internationale.

Le processus de déni de reconnaissance des violences terroristes est analysé à partir

---

<sup>1</sup> Comme il n'existe pas de définition universelle du terrorisme, on parlera aussi de « violence terroriste ». Voir SOMMIER Isabelle, 2000. *Le Terrorisme*, Flammarion, Paris, 128 p.

<sup>2</sup> SMOUTS Marie-Claude, 2003. « Terrorisme », in SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, Paris, p. 481-484.

<sup>3</sup> COMMISSION DU LIVRE BLANC, 2008. *Livre blanc de la Défense et de la Sécurité nationale*, Editions Odile Jacob/La Documentation Française, Paris, p 40.

<sup>4</sup> LINDEMANN Thomas, 2010. *Sauver la face, sauver la paix. Sociologie constructive des crises internationales*, coll. « Chaos international », L'Harmattan, Paris, p. 21.

<sup>5</sup> LINDEMANN Thomas, 2008. *Penser la Guerre. L'apport constructiviste*, coll. « Logiques politiques », L'Harmattan, Paris, p. 59.

d'un concept, l'*Operational Code*<sup>6</sup> qui permet d'esquisser un système de normes, de valeurs, et de croyances communes au groupe des hauts fonctionnaires. Le matériel empirique s'appuie sur des entretiens oraux, des questionnaires écrits, ainsi que des productions officielles françaises relatives à l'antiterrorisme.

### ***Le terrorisme comme une criminalité de droit commun***

Ayant une histoire et un rapport particuliers avec la violence terroriste, la France a assimilé celle-ci comme une violence de nature criminelle, en particulier sur son territoire, depuis la loi du 9 septembre 1986 qui alourdit les peines de prison pour toute infraction « en lien avec une entreprise terroriste ». Avant le vote de cette loi, la France avait amnistié des réfugiés politiques auteurs de violences dans leur pays d'origine. Mais elle menaçait de les traiter comme des criminels de droit commun en cas de nouvelles violences. Les recommandations stratégiques catégorisent aussi parmi les organisations criminelles « les réseaux terroristes »<sup>7</sup>. Le terrorisme devient une menace inhérente à la mondialisation, à l'image des trafiquants de drogue. Les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay adhèrent à cette vision : sur le caractère fondamental de l'adversaire<sup>8</sup>, ici le terrorisme international, la réponse récurrente est que sa nature est « criminelle ». Un haut fonctionnaire dit ainsi : « Il y a des actes de nature criminelle, qui doivent être traités comme tels, et qui nécessitent la mise en place de normes qui permettent de les sanctionner aussi bien sur le plan interne, que sur le plan international »<sup>9</sup>. Un autre dit encore : « C'est comme quand vous traitez la délinquance, à la fois vous essayez de réprimer et de prévenir. »<sup>10</sup>.

Cette criminalisation est également un raccourci cognitif aussi bien pour les hauts fonctionnaires que pour toute l'administration française<sup>11</sup>. À la question sur la façon d'atteindre efficacement les objectifs fixés<sup>12</sup>, criminaliser l'adversaire devient un atout dans la lutte antiterroriste : d'une part, il simplifie la vision du terroriste. Criminel, il ne peut pas faire connaître et reconnaître ses revendications et son identité, qui constitueraient d'ailleurs des données supplémentaires plus complexes à prendre en compte. D'autre part, il justifie des réponses policières et judiciaires renforcées avec de nouvelles lois antiterroristes et une coopération policière internationale<sup>13</sup>. Ceci exclut enfin dans le discours le recours à l'armée, et représente un gain symbolique : la France n'invoque pas son armée pour lutter contre le terrorisme, ce qui masque toute réalité d'une guerre<sup>14</sup>. Les objectifs sont de rassurer l'opinion publique française et de tout faire pour que l'acteur non-étatique qu'est le terroriste ne se voit pas reconnaître par l'Etat le statut et le respect du combattant à part entière. La qualification du terrorisme en criminalité est donc à la base d'un processus de déni de reconnaissance, et

---

<sup>6</sup> GEORGE Alexander L., 1969. « The Operational Code : A Neglected Approach to the Study of Political Leaders and Decision-Making », *International Studies Quarterly*, 13 (2), p. 190-222.

<sup>7</sup> COMMISSION DU LIVRE BLANC, *op. cit.*, p. 24.

<sup>8</sup> « What is the fundamental character of one's belief ? », in GEORGE Alexander L., 1969. « The Operational Code : A Neglected Approach to the Study of Political Leaders and Decision-Making », *International Studies Quarterly*, 13 (2), p. 201.

<sup>9</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), Paris, 3 novembre 2009.

<sup>10</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 20 janvier 2010.

<sup>11</sup> L'antiterrorisme mobilise une coordination de plusieurs ministères (Défense, Intérieur, Affaires étrangères).

<sup>12</sup> « How are the goals of action pursued most effectively ? », in GEORGE Alexander L., *op. cit.*, p. 211.

<sup>13</sup> TSOUKALA Anastassia, « La presse écrite britannique et française face au terrorisme », in BIGO Didier, BONELLI Laurent, DELTOMBE Thomas (dir.), 2008. *Au nom du 11 septembre... Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, La Découverte, Paris, p. 291.

<sup>14</sup> « En dehors des « bénéfiques identitaires », la guerre est souvent une entreprise très coûteuse », in LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 60.

d'une déshumanisation de l'Autre qui s'inscrit plus globalement dans un schéma de pensée refoulée dans le discours de l'administration française, celui opposant Occident et Orient.

### ***La construction d'une identité négative : criminel et islamiste...***

La politique antiterroriste française intègre « la fin de la reconnaissance du statut proprement politique »<sup>15</sup> de la violence terroriste. Une des actions diplomatiques de la France passe par l'inscription sur la liste noire du terrorisme de l'Union européenne des organisations qui « pour des raisons diverses et à des moments de leur histoire, basculent dans la violence terroriste »<sup>16</sup>. Pourtant, ce discours ne tient pas face à la contradiction soulevée par un autre responsable du Quai d'Orsay, qui rappelle que certaines organisations sont « terroristes » pour les Etats-Unis, et ne le sont pas pour l'Union européenne à l'image du Hezbollah libanais : « Nous considérons que le Hezbollah est une organisation politique, disposant de ministres au sein du gouvernement libanais, des députés au Parlement libanais »<sup>17</sup>. Il n'y a pas unanimité des Etats sur la nature politique ou terroriste d'un groupe ayant commis des violences. Néanmoins, la nature politique des revendications constitue, dans le système de croyances des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay, « l'affirmation d'une particularité »<sup>18</sup> préalable à un début de reconnaissance. Inversement, la violence annihile cette particularité et dénie le potentiel de reconnaissance.

On observe également une assimilation de la violence terroriste aux groupes qui se revendiquent de l'Islam. Ces groupes sont identifiés par la France à travers des analyses qui associent de façon confuse le terrorisme au djihadisme, à l'islamisme, à la mondialisation, etc. Parmi les recommandations stratégiques officielles, le djihadisme est « le dévoiement (du djihad) par l'action terroriste »<sup>19</sup>. Une autre recommandation est plus explicite en évoquant « le terrorisme global d'inspiration islamiste (...) irréductible à une revendication politique »<sup>20</sup>. Ces recommandations se croisent avec les perceptions des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay : l'un d'eux revendique pour la France une expertise sur le Moyen-Orient qui lui a permis de voir monter « le mouvement djihadiste internationaliste »<sup>21</sup>. De même, le qualificatif « internationaliste » renvoie à la menace des « cellules dormantes » dans les pays occidentaux et justifie une lutte contre le « terrorisme global »<sup>22</sup> aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces pays, ce qu'on retrouve à nouveau dans les recommandations stratégiques françaises<sup>23</sup>. Criminel, violent, islamiste et dénué d'objectifs politiques, le discours français construit une identité très négative du terroriste au XXI<sup>e</sup> siècle, et renforce le processus de déni de reconnaissance. La crainte générale de tout ce qui renvoie à l'Islam devient également un référentiel dans la pensée et la pratique antiterroristes en France.

---

<sup>15</sup> BONELLI Laurent, « Les caractéristiques de l'antiterrorisme français : Parer les coups plutôt que panser les plaies », in BIGO Didier, BONELLI Laurent, DELTOMBE Thomas (dir.), 2008. *Au nom du 11 septembre... Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, La Découverte, Paris, p. 169.

<sup>16</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 3 novembre 2009.

<sup>17</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 6 novembre 2009.

<sup>18</sup> Voir les travaux de J.W. Burton repris dans LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 58.

<sup>19</sup> COMMISSION DU LIVRE BLANC, *op. cit.*, p. 27.

<sup>20</sup> Alain JUPPÉ, SCHWEITZER Louis (dir.), 2008. *La France et l'Europe dans le monde. Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France. 2008-2020*, La Documentation française, Paris, p. 22.

<sup>21</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 3 novembre 2009.

<sup>22</sup> BIGO Didier, WALKER Rob B. J., « Le régime de contre-terrorisme global », in BIGO Didier, BONELLI Laurent, DELTOMBE Thomas (dir.), 2008. *Au nom du 11 septembre... Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, La Découverte, Paris, p. 21.

<sup>23</sup> L'organisation du culte musulman est prônée pour avoir « l'adhésion de l'ensemble des concitoyens » dans la lutte antiterroriste, in LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE FACE AU TERRORISME, 2006. *La France face au terrorisme*, La Documentation Française, Paris, p. 10.

### ... dans un schéma conflictuel entre Occident et Orient

Le dilemme de la reconnaissance dans la lutte antiterroriste se cristallise aussi sur les attentats du 11 septembre 2001 et l'organisation Al Quaida. Son dirigeant Oussama Ben Laden inscrit ces attentats dans une logique de guerre contre les pays occidentaux : « Il s'agit d'une guerre religieuse à sa base, les peuples de l'Orient étant les musulmans (...) contre le peuple d'Occident que sont les croisés »<sup>24</sup>. Ce qui correspond à un « désir de reconnaissance »<sup>25</sup> pour Oussama Ben Laden et son organisation comprend des gains symboliques et immatériels : une valorisation de soi en s'en prenant à un ennemi perçu comme le plus puissant, et une identité positive, notamment dans les pays arabo-musulmans, pour avoir fait tomber deux tours de façon spectaculaire et médiatisée. En France, les recommandations stratégiques admettent « le seuil historique et le changement d'échelle »<sup>26</sup> de ces attentats. Mais la reconnaissance de la notion de guerre est rejetée : « Les terroristes se disent en guerre (...). Nous devons au contraire marginaliser ceux qui se livrent à des actes de terrorisme, en rappelant que ce ne sont pas des guerriers mais des criminels. On ne fait pas la guerre contre des criminels. »<sup>27</sup>. Oussama Ben Laden et Al Quaida auraient ainsi commis un acte contre-productif à deux niveaux : la violence extrême, physique et symbolique, a suscité l'humiliation et la réaction des Etats-Unis dans leur « identité virile »<sup>28</sup> reposant sur la force militaire. Mais elle a aussi porté atteinte à la « face positive »<sup>29</sup> des Etats occidentaux, qui partagent une reconnaissance réciproque à partir de valeurs supposées communes comme la démocratie et les Droits de l'Homme.

Après les attentats du 11 septembre 2001, la majorité des politiques français a également perçu une violence dont la finalité était de faire souffrir, ce qui a encore dépolitisé les attentats, les transformant en un acte criminel majeur. Le débat intellectuel français suscité par ces attentats a ainsi mis en avant une infériorité morale et culturelle des auteurs des attentats « en opposant la « barbarie » des agresseurs à la « civilisation » des victimes »<sup>30</sup>, même si la France a essayé ensuite de nuancer cette césure dans ces recommandations stratégiques, affirmant vouloir éviter « le piège »<sup>31</sup> du choc des civilisations. Les hauts fonctionnaires marginalisent également ces attentats et croient aux effets contre-productifs pour leurs auteurs : « Le 11 septembre marque le début d'un déclin, de ce point de vue-là. C'était la fin -ils le savaient d'ailleurs- car ces mecs allaient perdre leurs bases en Afghanistan, qu'ils allaient perdre leurs réseaux, ce qui fut le cas. »<sup>32</sup>. Néanmoins, il est à noter que d'autres hauts fonctionnaires, moins focalisés sur les questions de terrorisme, ont admis l'état de guerre dans la lutte antiterroriste et l'opposition entre Occident et Orient : « Le 11 septembre 2001 figurera parmi les dates charnières. Elle a ouvert la voie à la guerre en Afghanistan, d'une certaine manière à la guerre en Irak, cela a aussi ouvert la voie à une pratique (...). Cela induit une prise en compte de la dimension sécuritaire beaucoup plus forte, avec une instrumentalisation dans le débat Nord-Sud, Islam-Occident »<sup>33</sup>. Mais ceux-ci

<sup>24</sup> Oussama Ben Laden, discours diffusé par Al-Jazira, 3 novembre 2001, in FRANCART Loup, 2006. *Livre Gris sur la Sécurité et la Défense*, Economica, Paris, p. 168.

<sup>25</sup> LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 57.

<sup>26</sup> COMMISSION DU LIVRE BLANC, *op. cit.*, p. 27.

<sup>27</sup> LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE FACE AU TERRORISME, *op. cit.*, p. 121.

<sup>28</sup> LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 49.

<sup>29</sup> LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 63.

<sup>30</sup> TSOUKALA Anastassia, *op. cit.*, p. 288.

<sup>31</sup> LIVRE BLANC DU GOUVERNEMENT SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE FACE AU TERRORISME, *op. cit.*, p. 11.

<sup>32</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 3 novembre 2009.

<sup>33</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 6 novembre 2009.

affirment mettre de côté leurs considérations personnelles pour appliquer la « représentation de l'institution »<sup>34</sup> qu'est celle du Quai d'Orsay, et donc de la France : il n'y a pas de guerre contre des « criminels ».

### ***La criminalisation pour réaffirmer la supériorité de l'Etat sur les acteurs non-étatiques***

L'approche constructiviste permet d'observer la réaffirmation de l'identité de la France en tant qu'Etat à travers une « reconstitution du monopole étatique de la violence légitime »<sup>35</sup>. Elle constitue un élément de reconnaissance sur la scène internationale, alors que les recommandations stratégiques constatent « le déclin relatif des puissances occidentales »<sup>36</sup> face « au rôle croissant des acteurs non-étatiques »<sup>37</sup> qui revendiquent leurs propres normes et usent de leur propre violence dans un processus de « réactivation identitaire »<sup>38</sup>. L'importance de l'Etat dans les relations internationales constitue également un référentiel majeur dans le système de croyances des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay. L'un d'entre eux, chargé de veiller sur une région agitée, affirme que l'atout français dans l'antiterrorisme est d'être un Etat : « C'est le *Leviathan* de Hobbes : on abdique la force que peut avoir l'individu pour la remettre à une puissance qui a l'air légitime, autrement dit l'Etat »<sup>39</sup>. L'Etat est le seul acteur à pouvoir disposer de la violence, et reconnaît les autres Etats qui en disposent. Inversement, il dénie cette prérogative aux organisations non-étatiques, leur ôte ce qui pourrait les aider à rivaliser avec lui<sup>40</sup>, et leur transpose l'image dévalorisante du criminel et de l'islamiste, ce qui problématise volontairement l'identification de ces organisations.<sup>41</sup>

Cette réaffirmation de l'identité étatique de la France dans la lutte antiterroriste s'exprime également par une forme d'infériorisation généralisée des acteurs non-étatiques. À la question relative à la meilleure approche dans la sélection des objectifs de l'action politique<sup>42</sup>, les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay activent à nouveau leur croyance que l'Etat est le principal représentant et défenseur de l'ordre face à une mondialisation et des organisations terroristes qui veulent l'affaiblir. Cette croyance encourage également la coopération régionale et internationale entre Etats dans l'antiterrorisme. Un haut fonctionnaire affirme clairement : « La menace terroriste est un défi à l'Etat. L'Etat pour moi, c'est la structure fondamentale d'une société civilisée »<sup>43</sup>. Sa comparaison va même jusqu'à considérer l'Etat comme une « famille » opposée au « problème de la délinquance des jeunes », ce qui confirme à nouveau la stratégie de criminalisation des organisations usant de la violence, et que la guerre serait donc l'affaire d'acteurs étatiques "civilisés".

---

<sup>34</sup> BERGER Peter L., LUCKMANN Thomas, *op. cit.*, p. 106.

<sup>35</sup> OLSSON Christian, « Afghanistan et Irak : Les origines coloniales des guerres antiterroristes », in BIGO Didier, BONELLI Laurent, DELTOMBE Thomas (dir.), 2008. *Au nom du 11 septembre... Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, La Découverte, Paris, p. 57.

<sup>36</sup> COMMISSION DU LIVRE BLANC, *op. cit.*, p. 34.

<sup>37</sup> COMMISSION DU LIVRE BLANC, *op. cit.*, p. 24.

<sup>38</sup> BADIE Bertrand, SMOUTS Marie-Claude, 1992. *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Presses de Sciences Po, Paris, 3<sup>e</sup> édition, 1999, p. 228.

<sup>39</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 20 janvier 2010.

<sup>40</sup> « Leur capacité de violence (Al Quaïda) ou de déstabilisation (les réseaux criminels transnationaux) peuvent parfois se comparer à ceux des Etats », in Alain JUPPÉ, SCHWEITZER Louis (dir.), *op. cit.*, p. 34.

<sup>41</sup> LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 69.

<sup>42</sup> « How is the best approach for selecting goals or objectives for political action ? », in GEORGE Alexander L., *op. cit.*, p. 205.

<sup>43</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 20 janvier 2010.

## *Le désir de reconnaissance de la France par rapport aux autres Etats*

La France s'inscrit dans une quête de reconnaissance vis-à-vis des Etats avec lesquels elle partage une « face positive » avec une « réciprocité »<sup>44</sup> dans la reconnaissance de valeurs communes. La lutte antiterroriste, notamment à partir des attentats du 11 septembre 2001, lui a permis de soutenir paradoxalement une « guerre »<sup>45</sup> contre le terrorisme, revendiquée explicitement par les Etats-Unis. Au Quai d'Orsay, on justifie ce postulat : « Le 11 septembre 2001 a abouti à une vague de sympathie extraordinaire pour les Etats-Unis dans un premier temps. On l'a un peu oublié depuis, mais on se disait « que peut-on faire pour aider les Américains ? » ; quand ils ont décidé d'aller en Afghanistan, tout le monde était derrière eux ! »<sup>46</sup>. Si la France veut se voir reconnaître le fait de partager des valeurs communes avec les Etats-Unis (démocratie, droits de l'Homme, etc.), elle doit reconnaître la supériorité américaine pour mener la défense de ses valeurs : « Les Etats-Unis demeureront la référence (...). C'est la volonté de rester ouvert, de s'organiser ensemble et de porter leurs valeurs, qui permettra aux autres pays occidentaux de jouer leur rôle dans la sécurité internationale »<sup>47</sup>. Cette recommandation stratégique confirme la France comme une « puissance moyenne »<sup>48</sup>, ne pouvant espérer la réciprocité américaine d'être reconnue comme puissance égalant les Etats-Unis. La France y trouve surtout son intérêt en tant qu'Etat bénéficiant de la reconnaissance de sa propre violence. Mais en soutenant l'emploi de la force dans une guerre asymétrique où l'adversaire a été présenté comme terroriste, la France est en contradiction avec son discours habituel sur le refus de parler de guerre contre des « criminels ».

La lutte antiterroriste constitue également un moyen pour la France de ne pas s'inférioriser par rapport aux Etats-Unis, et de démontrer même une certaine avance en la matière par rapport aux Etats occidentaux. L'expertise française dans l'antiterrorisme est revendiquée d'un point de vue empirique par un haut fonctionnaire qui traite de cette question au ministère : « Pour nous, la lutte contre le terrorisme s'inscrit dans une histoire de plus longue durée - pour la diplomatie française, cela fait déjà 30 ans - et parce que quand le 11 septembre et les attentats en Europe se sont produits, nous avons cette accoutumance au fait terroriste »<sup>49</sup>. À la question sur le calcul et la maîtrise des risques dans l'action politique<sup>50</sup>, les hauts fonctionnaires croient là encore à la stabilité de l'analyse et de la pratique française dans l'antiterrorisme. À travers son désir de reconnaissance envers les Etats-Unis, la France met en avant une connaissance de « l'Orient » qui lui permet de justifier son refus de la guerre en Irak en 2003, son approche du conflit israélo-palestinien, et une analyse des causalités du terrorisme lié au « désespoir des plus faibles, des sans-voix du Sud »<sup>51</sup>. À la question de savoir si le futur est prévisible<sup>52</sup>, les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay assurent : « On est désolé d'avoir eu raison, quand on a dit que la chute de Bagdad provoquerait une paix douloureuse. Malheureusement on a eu raison sur le fait que la seconde Intifada, le 11 septembre, etc., provoqueraient une prolongation infinie du conflit israélo-palestinien »<sup>53</sup>. Les recommandations stratégiques vont aussi dans ce sens, en mettant en garde les Etats-Unis ne pas abuser de leur puissance, sinon « le thème du choc des civilisations risque de devenir une

<sup>44</sup> LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 63.

<sup>45</sup> COMMISSION DU LIVRE BLANC, *op. cit.*, p. 28.

<sup>46</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 3 novembre 2009.

<sup>47</sup> COMMISSION DU LIVRE BLANC, *op. cit.*, p. 36.

<sup>48</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 6 novembre 2009.

<sup>49</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 3 novembre 2009.

<sup>50</sup> « How are the risks of political action calculated, controlled, and accepted ? », in GEORGE Alexander L., *op. cit.*, p. 212.

<sup>51</sup> TSOUKALA Anastassia, *op. cit.*, p. 287.

<sup>52</sup> « Is the political future predictable ? », in GEORGE Alexander L., *op. cit.*, p. 203.

<sup>53</sup> Entretien avec un haut fonctionnaire ayant requis l'anonymat, MAEE, Paris, 6 novembre 2009.

prophétie autoréalisatrice »<sup>54</sup>. La France admet ainsi que le déni de reconnaissance d'une superpuissance occidentale (par la dévalorisation verbale, par l'usage de la force, etc.) par rapport au reste du monde, et plus particulièrement envers le monde arabo-musulman, peut conduire à la guerre<sup>55</sup>. Cette croyance en la stabilité de l'antiterrorisme français rejoint aussi celle d'une politique étrangère française qui se prétend autonome de celle des Etats-Unis. Comme le rappelle Alexander Wendt, la quête d'une autonomie même relative constitue un désir de reconnaissance stable<sup>56</sup>. Pourtant, la lutte antiterroriste française partage toujours la représentation binaire des terroristes qu'en ont les Etats-Unis et les Etats occidentaux. La France construit ainsi son identité sur la scène internationale, mais sa reconnaissance est conditionnée : si les Etats occidentaux ne peuvent pas penser la lutte antiterroriste sans la France, cette dernière doit penser l'antiterrorisme avec ces mêmes Etats<sup>57</sup>.

À travers l'approche constructiviste, la reconnaissance dans la lutte antiterroriste permet d'une part de souligner l'importance des aspects identitaires et symboliques, en particulier du point de vue d'un Etat occidental comme la France. La construction de l'identité devient ainsi incontournable dans le processus de déni de reconnaissance de l'adversaire : on note que l'Etat fait et défait la réputation des organisations non-étatiques lorsqu'elles emploient la violence terroriste. La corrélation entre le système de croyances ou *Operational Code* majoritaire des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay et les recommandations stratégiques confirment aussi un déni de reconnaissance officiel qui passe par la criminalisation de tout acte de violence politique. Le rôle et l'action de l'Etat sur la scène internationale demeurent donc prééminents. D'autre part, si l'on veut dépasser la logique de guerre et d'atteinte aux libertés individuelles par les politiques antiterroristes, tout en allant vers une ouverture des résolutions politiques des conflits, il faudra peut-être repenser la reconnaissance des organisations qui emploient la violence politique par des modalités de catégorisation, qui puissent permettre de distinguer les organisations politiques des organisations criminelles.

---

<sup>54</sup> Alain JUPPÉ, SCHWEITZER Louis (dir.), *op. cit.*, p. 33.

<sup>55</sup> LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 57.

<sup>56</sup> WENDT Alexander, 2003. « Why a World State is Inevitable », *European Journal of International Relations*, vol. 9 (4), p. 511.

<sup>57</sup> LINDEMANN Thomas, *op. cit.*, p. 58.